

Et cette réponse de Monseigneur Bégin à qui Sir Henri se plaint de ces manœuvres, est-elle assez typique :

St Victor, 9 juin 1896.

M. Joly de Lotbinière, K. C. M. G.

Québec.

Monsieur,

Je ne veux ni approuver ni répudier les candidats qui briguent les suffrages des électeurs. Ce n'est pas mon rôle. Je ne puis pas cependant exiger des candidats moins que ne demande le mandement collectif des évêques, expression de leur volonté sur la question scolaire manitobaine.

En adhérant formellement et solennellement à ce document, vous ne pouvez être ostracisé par les électeurs catholiques ou être réputé indigne de leurs suffrages.

Veuillez agréer,

Honorables monsieur,

L'expression de mes

sentiments dévoués,

(Signé),

L. N.

Archevêque de Cyrène,

Administrateur.

Tout cela est-il assez machiné, sent-il assez l'appétit et combien ils doivent rire entre eux des pauvres mortels qui déchiffrent ces lettres cabalistiques.

Un laïque aussi indigne que ridicule qui recevrait une lettre de ce genre, dans le cours des affaires ordinaires, la jetteait au panier en disant : quand cet homme-là consentira à me dire qu'il veut je lirai sa lettre.

Mais entre affiliés, il en est autrement. Tout cela a un sens caché, maçonnique. Le texte c'est pour la galerie, pour le *populo*; le fonds c'est pour l'initié.

Dans les cabinets diplomatiques, il existe un gril pour lire les dépêches chiffrées, un carton découpé qu'on pose sur les lettres et dont les jours donnent les mots essentiels noyés dans un fatras de verbiage.

Il en est ainsi des missives épiscopales ; seuls les ecclésiastiques ont la clef et comprennent.

Voici le complément de la lettre qui précède

dans les instructions envoyées simultanément aux curés de Portneuf le curé de Deschambault en a donné une copie à l'*Électeur* :

"Vu les déclarations à moi faites par M. Joly, on devra s'abstenir de dire aux gens que c'est un péché mortel de voter pour lui. Cela ne veut pas dire que les curés doivent engager leurs paroissiens à lui donner leurs suffrages."

*Vu les déclarations*, voilà le premier mot. Il n'est pas là question de justice, de conscience, d'honnêteté. Non, on surveille la forme et pas autre chose. On se met à l'abri, et cela ne vous rappelle-t-il pas la fameuse circulaire de Mgr Fabre au clergé de Verchères dans l'élection de M. Geoffrion ?

Voilà bien, n'est ce pas, la même hypocrisie et comme ces bons curés savent bien lire entre les lignes.

Avec quelle joie ils s'acquittent de leur mission.

Par exemple, malheur à celui qui sort de ces règles inviolables, malheur à celui qui viole les règles et se mêle de parler franc. Ah, celui-là se fait arranger un peu vite. Dire ce que l'on pense, le dire ouvertement, y songez-vous ? C'est de la trahison.

Ainsi, un père oblat de Québec, l'autre jour, la fête de la St. Jean-Baptiste a accueilli la procession qui lui rendait visite, avec un petit discours impromptu dans lequel il disait :

" Messieurs, le R. P. supérieur étant retenu par ses occupations m'a chargé de le représenter et d'accepter suivant l'usage l'expression de vos bons sentiments, et de vous exprimer ceux que nous entretenons à votre endroit. C'est de tout cœur que je m'acquitte de ce devoir, car tous tant que nous sommes, soit que la belle France nous ait vu naître, soit que nous ayons reçu le jour dans les contrées arrosées par le majestueux St-Laurent, tous nous sommes animés des mêmes sentiments à votre égard. Nous prions donc le glorieux saint Jean-Baptiste, dont nous célébrons la fête en ce jour, de vous bénir, de bénir vos femmes, de bénir vos enfants et de bénir vos travaux, afin qu'il vous rapporte un salaire rémunérateur qui vous permette de vivre honorairement suivant votre condition.

Nous prions de plus Saint Jean-Baptiste ; car, nous le savons, si pour intérêts temporels, il peut